



CONVOCATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

le mercredi 17.09.2025 à 14:00 heures
dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),
2, rue du Château, L-8385 Koerich

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

Séance à huis clos

1. Affaires de personnel

Séance publique

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 09.07.2025
3. Approbation de la convention de l'Office social régional de Steinfort
4. Approbation de la convention « Sauvons Bambi »
5. Approbation de la fixation des tarifs pour la buvette, « Spullwon » et les salles
6. Approbation du devis et d'un crédit supplémentaire concernant l'acquisition d'un logiciel informatique Wiges
7. Demande de décharge extraordinaire (QI)
8. Distribution de bons de consommation d'une valeur unitaire comprise entre 5 € et 30 € à l'occasion de diverses festivités dans la commune de Koerich
9. Compromis Gengler/Schroeder concernant l'acquisition d'un terrain sis à Koerich « Neie Wee »
10. Compromis Koener Nilles concernant l'acquisition d'une emprise sis à Goebblange « rue de Windhof »
11. Compromis Oeuvre paroissiale de Koerich concernant l'acquisition de l'immeuble « Saint Remy » sis à Koerich 9, rue Principale
12. Compromis Kaiser Daniel concernant la vente du terrain sis à Goetzingen « rue de Windhof »
13. Approbation du décompte concernant la construction d'un terrain multisports à Goebblange
14. Demande de modification budgétaires
15. Fixation de la redevance assainissement
16. Fixation de la redevance eau destinée à la consommation humaine
17. Approbation du devis et création d'un article concernant la réparation de l'installation d'adoucissement d'eau du complexe scolaire
18. Rapports et informations

Koerich, le 11.09.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,
Daniel WIRTH



Le Secrétaire communal ff,
Nathalie Reinertz